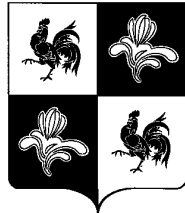


**Parlement francophone bruxellois**  
(Commission communautaire française)



17 novembre 2008

---

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

---

**BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES**

**de la Commission communautaire française  
pour l'année budgétaire 2009**

**EXPOSE GENERAL**

**CORRIGENDUM**

Il convient de remplacer la page 29 du document par ce qui suit :

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : PASSAGE EN SEC 95

L'objectif budgétaire (en SEC 95) est, pour la Commission communautaire française, fixé à + 1.860 m € pour 2009.

Des dépassements de norme ont existé depuis 1996, financés par les réserves financières de la Commission : la Section « Besoins de financement des Pouvoirs publics » a toujours accepté cette façon de faire.

Compte tenu du déficit récurrent de l'institution, la trésorerie s'amenuise d'année en année. Cela signifie que toutes les pistes devront être mises en oeuvre afin, d'une part, d'inverser la tendance en terme de déficit et, d'autre part, de renflouer la trésorerie de la Commission communautaire française.

Le budget décretaal 2009 est en déficit de 9.077 milliers d'€ en solde budgétaire, ce qui représente 2,8 % des recettes décretales de l'année. Le budget réglementaire présente un solde brut à financer de - 1.932 milliers d'€. Globalement, le déficit budgétaire global du budget de la Commission communautaire française pour 2009 atteint 11.009 milliers d'€, soit 3,2 % des recettes de l'année.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du solde de financement qui s'établit pour 2009 à - 4.000 milliers d'€ contre 4.160 milliers d'€ à l'initial 2008 et - 4.179 milliers d'€ à l'ajusté 2008.

Evolution du solde de financement de la Commission communautaire française :

	Initial	ajusté
2004	- 2.968	- 2.968
2005	- 2.804	- 2.833
2006	- 9.477	- 9.494
2007	- 5.621	- 5.621
2008	- 4.160	- 4.179
2009	- 4.000	

#### SEC 95 BUDGET INITIAL 2008 (en milliers d'EUR)

1. Recettes	342 919
2. Dépenses (y compris amortissements)	353 928
3. = 1-2 Solde brut (-)	11 009
4. Solde budget décretaal (-)	9 077
5. Solde budget réglementaire (+)	1 932
6. Solde SGS et OIP	0
7. Solde des autres institutions à consolider	0
8. Amortissements	640
9. = 3-8 solde consolidé net (-)	10 369
Autres corrections SEC 95	
10. Code 8 OCCP nets	1 060
11. Sous-utilisation de 1,5 %	5 309
13. = 9+10+11 Solde de financement SEC 95 (-)	4 000
14. Objectif budgétaire	1 860
15. = 13-14 Ecart (-)	5 860